

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1975

Artikel: L'évolution des salaires en Suisse : des écarts importants subsistent, mais la proportion des bas salaires diminue
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cotisants que de rentiers, donc plus de recettes que de dépenses. Il en résulte une accumulation, peut-être même insuffisante, des avoirs destinés aux versements différés des rentes futures toujours plus nombreuses.

L'origine des payeurs de la facture sociale, privés ou publics, illustre bien quelles sont la doctrine politique dominante et la répartition du pouvoir de décision en Suisse. Autre donnée de la statistique sociale, l'identité des bénéficiaires rend le tableau plus complexe.

Les bénéficiaires et les oubliés

En 2010, la vieillesse et la maladie représentaient la majeure partie des prestations sociales, soit 71,6%, proportion inférieure aux 74,3% enregistrés en 1990 (voir le graphique). Ce fléchissement est dû essentiellement aux difficultés conjoncturelles qui ont fait plus que quintupler les dépenses liées au chômage et gonflé la facture de l'exclusion sociale. Les

dépenses de l'assurance-invalidité ont elles aussi augmenté, peut-être également en raison des contraintes économiques. Mais, elles sont maintenant en régression à la suite à la révision de la loi ([DP 1839](#)).

Les grands oubliés de la protection sociale demeurent les familles et les locataires. Les allocations familiales pèsent deux fois moins qu'en moyenne européenne. Elles représentaient 6% du gâteau social en 1990 et ont baissé de près d'un point en vingt ans. Les dépenses d'encouragement aux logements sociaux, pratiquement inexistantes et cinq fois inférieures aux moyennes européennes, sont elles aussi en régression.

Il faudra attendre quelques années pour que les comptes sociaux de l'OFS nous renseignent sur les effets globaux de la récente [amélioration](#) des allocations pour enfants. Quant aux efforts envisagés ou annoncés pour atténuer la pénurie de logements, gageons qu'ils resteront statistiquement imperceptibles.

L'évolution des salaires en Suisse

Des écarts importants subsistent, mais la proportion des bas salaires diminue

Jean-Pierre Ghelfi - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22037>

Il y a quelques jours, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les [résultats détaillés](#) de l'enquête biennale sur la structure des salaires en 2010. La question des revenus des personnes salariées, qui concerne plus de 80% de la population active, est loin d'être secondaire ou anecdotique. Elle est pourtant passée complètement inaperçue.

La raison pourrait tenir au fait que l'OFS avait fourni il y a une

année, via un [communiqué de presse](#), quelques-uns des principaux résultats de cette enquête, insuffisants cependant pour engager une discussion un tant soit peu étayée sur le niveau des rémunérations, la distribution entre petits et hauts salaires, entre les niveaux de qualification, entre les sexes, entre les nationaux et les étrangers, entre les différentes régions du pays.

Il s'agit là d'un débat important touchant à l'évolution sociale

du pays, à la reconnaissance des activités des personnes, à l'évolution des inégalités. Disons-le d'emblée, nous n'avons rien observé qui pourrait nous faire penser que la situation se détériore. Au contraire, il nous a semblé déceler quelques signes d'amélioration.

Un peu plus que le renchérissement

Commençons par relever une curiosité statistique. Dans le

communiqué de presse de novembre 2011, le salaire médian indiqué est de 5'979 francs. Cette année, dans la publication des résultats détaillés de l'enquête, ce même salaire médian est fixé à 6'210 francs. L'écart, de plus de 200 francs, est significatif. Il aurait pu - dû - justifier une explication, inexistante de la part de l'OFS (peut-être est-ce dû à l'extension de l'enquête à l'ensemble des personnels occupés par les cantons et les communes, et par les institutions parapubliques?).

Prenons donc comme point de référence le montant de 5'979 francs, qui est le salaire médian pour l'ensemble des branches du secteur privé et de la Confédération. En 1994, lors de la première enquête sur la structure des salaires, ce même salaire médian pour les mêmes groupes économiques s'établissait à 4'841 francs. En seize ans, il a augmenté de 19% pour une hausse de l'indice des prix, sur la même période, de 15%. Le pouvoir d'achat du salaire médian s'est ainsi légèrement amélioré, de 4% en 16 ans, soit de 0,25% par année.

Avant d'aller plus loin, précisons la différence entre salaire moyen et salaire médian. Le premier résulte de l'addition de tous les salaires recensés divisés par le nombre de personnes concernées. Le second est celui qui se situe au milieu de l'ensemble considéré, avec autant de salaires en dessous que de salaires en dessus. Le salaire médian est généralement retenu, de

préférence au salaire moyen, car les rémunérations élevées ont généralement tendance à tirer ce dernier vers le haut.

Le salaire médian défini par l'OFS correspond à l'ensemble des salaires bruts ramenés à une semaine de 40 heures. Ce salaire brut inclut, *pro rata temporis*, tous les suppléments éventuels au titre des heures supplémentaires, du travail en équipe, de treizième mois, de gratifications, de bonus, etc.; les cotisations sociales ne sont pas déduites.

Ajoutons encore qu'il ne faut pas considérer comme équivalent le maintien du pouvoir d'achat sur la base d'un calcul portant sur le salaire brut - comme dans l'exemple précédent - avec l'évolution du salaire disponible d'un ménage, correspondant au revenu après paiement des cotisations sociales, de l'assurance-maladie et des impôts.

Inexplicable, donc discriminatoire

Les évolutions globales, de 1994 à 2010, tant pour le secteur secondaire (de 4'892 francs à 6'048 francs soit +19%) que pour les services (de 4'800 francs à 5'929 francs soit +19%) sont d'un parallélisme tout à fait étonnant, qu'on ne pensait pas observer compte tenu de tous les changements technologiques, financiers, conjoncturels intervenus durant cette relativement longue période.

Le salaire médian des hommes

est passé de 5'221 francs à 6'397 francs (+18%) et celui des femmes de 3'983 francs à 5'221 francs (+24%). On observe une réduction - légère sur 16 ans - de cet écart. En affinant l'analyse, l'OFS fait remarquer que 61% de cet écart peut s'expliquer par des raisons objectives (qualification, formation, ancienneté), et qu'il reste une part de 39% (soit 460 francs) inexplicable qui doit être considérée comme discriminatoire.

Le salaire médian des Suisses (hommes et femmes) s'est élevé de 5'154 francs à 6'490 francs (+21%) et celui des étrangers de 4'282 francs à 5'608 francs (+24%). Ici aussi, l'écart s'est légèrement réduit.

L'évolution des salaires médians selon les grandes régions ne correspond pas nécessairement aux idées toutes faites (la période considérée dans ce cas porte sur les années 1996 à 2010, car la définition des régions était différente en 1994). Dans le canton de Zurich, le salaire médian (hommes et femmes, suisses et étrangers) évolue de 5'514 francs à 6'560 francs (+16%), dans le Mittelland (BE, FR, NE, SO, JU) de 4'867 francs à 6'073 francs (+20%) et dans la région lémanique (GE, VD, VS) de 4'934 francs à 6'422 francs (+23%). Les différences ont sensiblement diminué.

Moins de 4'000 francs

En ce qui concerne la répartition des salaires, l'OFS change les règles du jeu. Ce ne sont plus les salaires bruts,

standardisés à 40 heures hebdomadaires, qui sont considérés, mais les salaires nets selon les taux effectifs d'occupation. Pour permettre néanmoins des comparaisons avec les indications fournies précédemment, nous avons retenu la situation des personnes travaillant à plein temps.

En 1994, 34,6% des personnes avaient des salaires nets inférieurs à 4'000 francs. La proportion était de 24,7% chez les hommes et de 61,2% chez les femmes. En 2010, 13,6% des personnes ont des salaires inférieurs à 4'000 francs, avec une proportion de 8,3% pour les hommes et de 26,4% pour les femmes. Une partie de la réduction du nombre de personnes ayant un salaire

inférieur à 4'000 francs provient de la compensation du renchérissement (12,3% entre 1996 et 2010), mais une autre est certainement la conséquence des campagnes lancées par les organisations syndicales pour lutter contre les bas salaires. Avec succès donc!

A l'autre bout de l'échelle des salaires, on comptait 1,9% des salariés gagnant plus de 12'000 francs nets en 1994. Seize ans plus tard, leur proportion a doublé (3,9%).

L'OFS fournit quelques informations complémentaires s'agissant des bas salaires en 2010. La Suisse compte 275'000 postes de travail rémunérés moins de 4'000

francs (exactement 3'986 francs correspondant aux deux tiers du salaire médian). Ces bas salaires sont concentrés dans les branches du commerce de détail, de la restauration, de l'hébergement et des services relatifs aux bâtiments. Les femmes occupent deux tiers de ces emplois. La proportion de postes à bas salaire est d'autant plus importante que l'entreprise est petite (22% dans les entreprises de moins de 5 personnes; 6% dans les entreprises de plus de 500 personnes). Les années de service et la formation ont une grande influence sur les postes à bas salaires. Dans les grandes régions, la proportion de postes à bas salaires varie entre 8% et 12%; elle atteint cependant 25% au Tessin.